

Journée internationale des droits des femmes

Officialisée en 1977 par l'Organisation des Nations Unies, cette journée du 8 mars est l'occasion de faire un bilan sur la situation des femmes : célébrer les victoires et les acquis, faire entendre les revendications et surtout, améliorer la situation des femmes.

En tant que Président, je me suis engagé et ai engagé le Département dans la lutte contre les inégalités entre les femmes et les hommes.

C'est dans cet esprit que le Département est notamment partenaire du « Forum Femmes Citoyennes et Actives » qui se tient aujourd'hui à Meaux. À travers des ateliers, des conférences et des stands d'information regroupés en pôles thématiques, ce forum a pour objectif de faciliter l'accès aux droits des femmes, de lutter contre les discriminations et de promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes.

Si l'égalité est inscrite dans le préambule de la Constitution depuis 1946, la Journée internationale des droits des femmes est là pour nous le rappeler : ce combat n'est toujours pas derrière nous.

Cette volonté forte de l'exécutif de valoriser cette journée fait montre de notre engagement et confirme notre implication : ce n'est qu'en poursuivant nos politiques égalitaires et de luttant contre les discriminations que nous parviendrons à atteindre cette égalité qui ne devrait plus être un sujet.

Une fois n'est pas coutume, permettez-moi de terminer par une phrase qui résume mon sentiment, et qui est l'une de l'un de nos plus grands écrivains :

« L'admission des femmes à l'égalité parfaite serait la marque la plus sûre de la civilisation, et elle doublerait les forces intellectuelles du genre humain. » Stendhal

Jean-François PARIGI
Président du département de Seine-et-Marne

